# Gérald Bronner

# Covid-19 : la seconde vague de la méfiance vaccinale

Observant la situation aux Etats-Unis, où les autorités tentent de relancer la campagne vaccinale en net ralentissement, le sociologue s'inquiète qu'une telle situation se produise en France, mettant en péril l'objectif d'immunité collective

La décision de suspendre l'usage du vaccin AstraZeneca, en mars, s'est révélée maladroite pour l'efficacité de la campagne vaccinale. En effet, une enquête YouGov a montré qu'en Allemagne aussi bien qu'en Italie ou en Espagne la confiance en ce vaccin s'est effondrée. C'est vrai aussi en France où, réservé aux plus de 55 ans, il est souvent boudé au point que des millions de doses sont à ce jour inexploitées. C'est dommageable dans un contexte où l'offre vaccinale reste en deçà de la demande : on se prive d'une ressource.

Cette situation d'asymétrie entre l'offre et la demande n'est pourtant que provisoire et masque les difficultés supplémentaires qui pourraient survenir rapidement en France. La demande va en effet décroître à mesure que la population sera vaccinée, tandis que l'offre va devenir pléthorique. Dès lors, le vaccin, devenu moins rare, risque de paraître aussi moins désirable.

### Processus socio-psychologiques

Il ne suscitera plus les situations cocasses de panique opportuniste décrites dans *Le Monde* du 12 mai où une dame, se déclarant elle-même antivaccin, n'a pu résister à la tentation de s'inscrire lorsqu'un créneau s'est libéré. La rareté crée parfois le sentiment qu'il ne faut pas rater l'opportunité. Ce type de processus socio-psychologiques s'estompera à terme, laissant apparaître ce que l'on ne distingue pas bien encore : la seconde vague de la méfiance vaccinale.

C'est ce que l'on observe aux Etats-Unis, où le ralentissement de la campagne inquiète. En avril, on vaccinait à tour de bras, avec 3,2 millions de doses injectées chaque jour. Depuis mai, on compte en moyenne dix fois moins de vaccinations journalières ! Dans ces conditions, l'objectif des 70 % fixé par Joe Biden pour la fête nationale du 4 juillet paraît difficile à atteindre, alors que moins de 50 % de sa population a reçu une première injection.

Lorsque le vaccin paraît à portée de bras de tous, certaines questions ressurgissent. Il se trouve que l'enjeu est crucial car la méfiance vaccinale met en péril l'objectif d'immunité collective que l'on fixe à l'horizon des 80 % depuis l'apparition des variants. En d'autres termes, cette méfiance risque de rendre cet objectif asymptotique : on y tendra mais de plus en plus lentement et sans y être jamais.

Pour résoudre ce casse-tête, les initiatives ne manquent pas outre-Atlantique. Ainsi, des promotions sont-elles proposées dans les supermarchés pour ceux qui acceptent de se faire vacciner, des réductions pour les matchs de base-ball, etc. Dans un autre genre, le gouverneur du New Jersey propose une bière gratuite, ce qui délivre un message de santé publique un peu trouble. Qu'importe ! Pourvu que les troupes se dirigent vers les centres de vaccination. Il faut être cependant très prudent lorsqu'on use de ce genre d'incitations en matière de santé publique et de représentations des risques. Car, en gratifiant ceux qui accepteront de se faire vacciner, on peut aussi donner l'impression qu'il s'agit d'une forme de compensation pour le risque pris, ou encore dégrader la fierté que l'on peut avoir de se faire vacciner pour le bien commun.

A ce titre, les études de l'économiste Bruno Frey sont éclairantes. En 1993, le gouvernement suisse souhaitait construire des lieux de stockage de déchets nucléaires et se demandait si l'on pouvait augmenter l'acceptabilité du projet en offrant aux riverains une compensation financière. L'économiste et son équipe montrèrent que, alors que ces riverains étaient 50,8 % à voter pour le projet sans dédommagement, ils ne furent plus que 24,6 % à accepter le projet avec dédommagement !

### Incitations douces

Il est raisonnable de conjecturer que la France va être assez vite confrontée au même problème, ne serait-ce que parce que le sentiment de méfiance vaccinale y atteint des records. Dans ce cas, notre retard sur les Etats-Unis pourra être un avantage, car il offre d'observer ce qui aura fonctionné ou non outre-Atlantique.

Le gouvernement, qui paraît priser les incitations douces – que l'on nomme aussi les « nudges » –, pourrait, par exemple, rappeler la proportion de ceux qui sont déjà vaccinés lorsqu'ils seront majoritaires. Plusieurs études montrent, en effet, qu'on peut de cette façon inciter les indécis à l'action. Il pourrait encore profiter de la désirabilité présente de l'offre vaccinale pour créer un effet d'engagement : lorsqu'on demande aux gens ce qu'ils ont l'intention de faire, cela accroît la probabilité qu'ils agissent conformément à leurs réponses. Ainsi le Nobel d'économie Richard Thaler aimait-il à rappeler que le fait de demander, la veille d'une élection, si les individus ont l'intention de voter augmente de 25 % la probabilité qu'ils le fassent.

> LA DEMANDE VA DÉCROÎTRE À MESURE QUE LA POPULATION SERA VACCINÉE, TANDIS QUE L'OFFRE VA DEVENIR PLÉTHORIQUE

Il n'est pas certain que ces astuces d'économie comportementale puissent résoudre le problème de façon satisfaisante. Le moment venu, il faudra aussi se souvenir que la méfiance impliquée dans la question vaccinale peut être atténuée si les promoteurs du vaccin sont des personnes avec lesquelles vous avez une certaine proximité : votre médecin de famille ou votre pharmacien, plutôt que des centres de grande taille.

A ce sujet, il faudra également garder à l'esprit que cette question n'est pas neutre politiquement. Aux Etats-Unis, on sait que c'est dans les rangs des républicains qu'on trouve la plus grande part de l'hésitation vaccinale. En France, une étude de la Fondation Jean Jaurès a montré qu'à âge, niveau de diplôme et catégorie socioprofessionnelle similaires les électeurs de La France insoumise et du Rassemblement national sont plus frileux vis-à-vis de la vaccination que les autres.

Dans ces conditions, on ne sera pas étonné que Jean-Luc Mélenchon tout autant que Marine Le Pen aient émis des doutes sur la promesse vaccinale en décembre 2020. Peut-être pourraient-ils, au moment où cette seconde vague de l'hésitation vaccinale apparaîtra, devenir des ambassadeurs efficaces de la vaccination. La partie de leurs électeurs qu'ils arriveront à arracher à la méfiance sera précieuse pour s'approcher de l'asymptote de l'immunité collective. ■

**Gérald Bronner**
*est professeur de sociologie à l'université de Paris. Dernier ouvrage paru : « Apocalypse cognitive » (PUF, 396 p., 19 €)*

# Pauline Londeix et Jérôme Martin

# Le droit à la santé doit guider la réponse mondiale à la pandémie

Il faut que l'Europe emboîte le pas aux Etats-Unis sur la levée des brevets, sous peine de favoriser la diffusion des variants, plaident les cofondateurs de l'Observatoire de la transparence dans les politiques du médicament

Le 5 mai, l'administration Biden a annoncé que les Etats-Unis soutiendraient, à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), une levée temporaire des brevets sur les vaccins contre le Covid-19. Ce que dit, en creux, cette décision, c'est bien que la propriété intellectuelle constitue un frein à l'intensification de la production, sans laquelle nous ne pourrons assurer un droit universel à la santé, arrêter l'hécatombe, retrouver nos vies ni sauver l'économie.

Si la mesure est adoptée en juin, une augmentation sensible de la fabrication de vaccins sera facilitée. Car les capacités de production massive existent, mais elles sont entravées par la propriété intellectuelle. Des transferts de technologies rapides sont possibles, même si les multinationales prétendent l'inverse.

On en trouve des preuves dans l'histoire récente de la fabrication de vaccins. Doté de 483 millions de dollars *[395 millions d'euros]* de fonds publics américains, Moderna avait mandaté, en mai 2020, le laboratoire suisse Lonza pour commencer à produire des doses à une large échelle. Il n'a fallu que deux mois pour que le fabricant helvète, qui n'avait aucune expérience sur l'ARN messager, adapte des sites de production et commence la fabrication. Au 31 décembre 2020, Lonza avait produit 20 millions de doses.

### Cadre contraint

Depuis février, le laboratoire Teva, un des plus grands fabricants de génériques, proposait aux multinationales de sous-traiter une partie de la production des vaccins. Celles-ci ont refusé. La levée des brevets aurait permis au générique d'apporter sa contribution depuis plusieurs mois déjà. La France, en quelques mois, a ouvert quatre sites de production dans le cadre contraint du respect des brevets, qui a nécessairement ralenti le processus. On imagine ce qu'il sera possible de faire une fois cette barrière levée.

Ces exemples invalident les objections à cette mesure. Les défenseurs des multinationales prétendent, par ailleurs, qu'une levée des brevets nuirait à leurs investissements sur de futures recherches. Mais les vaccins disponibles doivent énormément à l'argent public : on évalue à 17,2 milliards de dollars sur vingt ans le financement public dans des recherches qui ont abouti à des technologies utilisées aujourd'hui par Moderna, auxquels s'ajoute le milliard de dollars accordé par la Biomedical Advanced Research and Development Authority (Barda) en 2020. L'Allemagne a accordé 375 millions d'euros de soutien financier à BioNTech pour la recherche vaccinale, et le laboratoire a aussi reçu 100 millions d'euros de la Banque européenne d'investissement. Au premier trimestre 2021, Pfizer a engrangé 3,5 milliards de revenus avec son vaccin. Et, selon un récent rapport du Sénat américain, cette multinationale se rend coupable, aux Etats-Unis, d'évasion fiscale, à hauteur de 25 milliards de dollars.

> DES TRANSFERTS DE TECHNOLOGIES RAPIDES SONT POSSIBLES MÊME SI LES MULTINATIONALES PRÉTENDENT L'INVERSE

Si la levée des brevets est indispensable, c'est bien parce que toutes les initiatives volontaires n'ont pas fonctionné. L'initiative Covax *[qui vise à garantir une distribution équitable des vaccins à travers le monde]* a montré ses limites et, comme il fallait s'y attendre, aucun laboratoire n'a répondu à la proposition d'une mise en commun des brevets. La levée de la propriété intellectuelle n'est donc pas une simple posture. C'est même la seule voie possible.

La situation indienne le montre de la plus terrible des façons. Comment accepter que ce pays, parmi les premiers producteurs pharmaceutiques, qui les exporte vers nos Etats en grande partie, ne puisse produire des vaccins essentiels à la lutte contre la pandémie, alors qu'il le demande depuis des mois dans les agences multilatérales, et qu'il se trouve dans une crise sanitaire terrible ?

### Pratiques consternantes

Les pratiques des pays riches sont consternantes : ils se servent d'abord et voient ensuite ce dont les pays pauvres ont besoin, sans aucun plan. Ce n'est pas une stratégie de santé mondiale. Des vies humaines sont sacrifiées par dizaines de milliers, et les pays riches risquent un choc en retour. Une pandémie suppose en effet une réponse globale, coordonnée, sous peine de favoriser la circulation de variants qui pourraient devenir résistants aux vaccins, prolongeant sans cesse la pandémie, y compris dans les Etats qui y ont eu accès.

Pour toutes ces raisons, le positionnement de la France et de la Commission européenne pendant les négociations à l'OMC en mai, puis au Conseil des Adpic (Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle touchant au commerce) en juin, sera crucial. Le droit à la santé, le rationnel et le bon sens doivent désormais guider la réponse mondiale à la pandémie.

Aveuglés par des positions dogmatiques qui auront fait perdre huit mois, isolés sur le plan géopolitique, les pays européens doivent soutenir la levée des brevets à l'OMC et préparer le changement d'échelle de la production. Exagérer les difficultés techniques de celle-ci ne peut plus servir de prétexte pour dissimuler le manque de volonté. Il en va de millions de vies, et la fin de la pandémie demande du courage politique. ■

**Pauline Londeix et Jérôme Martin**
*ont cofondé l'Observatoire de la transparence dans les politiques du médicament (OTMeds)*